

sol et de l'eau, de commercialisation et de crédit agricole. Il remplit aussi des fonctions connexes parmi lesquelles, outre l'exécution des accords conclus en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des Maritimes, il convient de mentionner: *Inventaire des sols*: programme à frais partagés, exécuté en collaboration avec la plupart des provinces et visant la classification des sols selon leurs caractéristiques physiques, l'évaluation de leur utilité agricole et la publication des informations sous forme de cartes et de rapports. Plusieurs universités participent à ce travail (voir pp. 486-487). *Programme d'aide au chaulage*: accords renouvelables d'année en année avec la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, en vigueur depuis 1943, pour atténuer l'acidité des terres agricoles au moyen de l'application de pierre à chaux et d'autres substances alcalines. Les sommes versées par le gouvernement fédéral depuis l'inauguration du programme s'élèvent à environ \$18,354,000. *Défrichement des terres et mise en valeur des terrains tourbeux*: programme fédéral-terre-neuvien à frais partagés visant l'aménagement à Terre-Neuve des grands terrains tourbeux et le défrichement des terres boisées propres à la mise en culture, à l'établissement de pâturages et à la production potagère. Depuis la mise en marche du programme, en 1953, le gouvernement fédéral a fourni la somme de \$1,425,000, montant égal à l'apport de la province. L'exécution de ce programme se poursuit dans les cadres de l'Administration d'ARDA.

Le ministère collabore aussi à l'exécution du Programme d'études du bassin hydrographique du versant oriental des Rocheuses (Alberta), au Programme de canalisation des eaux d'inondation du Grand Winnipeg et à la Commission internationale de génie hydraulique de la rivière Pembina*.

Ministère des Mines et des Relevés techniques, Commission de l'énergie atomique, Conseil national de recherches et Office des recherches sur les pêcheries. Ce ministère et ces organismes, de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le ministère fédéral des Pêcheries, l'Université de Toronto, la *United States National Science Foundation* et des groupes particuliers, soutiennent l'Institut des Grands lacs et son vaste programme de recherches sur les pêcheries des Grands lacs et sur des questions connexes. L'Institut et la Commission des pêcheries des Grands lacs (relativement à la destruction de la lamproie), collaborent aux travaux, en vertu d'un accord intervenu en 1960 entre les gouvernements fédéral et ontarien, afin d'exécuter les recommandations du Comité fédéral-provincial de coordination des pêcheries des Grands lacs. Le gouvernement fédéral effectue des recherches générales sur les pêcheries, des études sur la lamproie et sa destruction dans le lac Supérieur, ainsi que des études économiques et technologiques dans tous les Grands lacs. L'Ontario dirige des recherches sur les pêcheries dans les lacs Huron, Érié et Ontario, recueille des données et effectue des relevés hydrographiques. Plusieurs autres organismes fédéraux, provinciaux et non gouvernementaux aident l'Institut de diverses manières. La coordination se fait par la voie du Comité fédéral-provincial sur les pêcheries de l'Ontario.

Ministères des Pêcheries.—Ce ministère répond de l'exécution de la loi sur les pêcheries dont l'application est confiée, en vertu d'accords, aux administrations provinciales de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec. Le ministère des Pêcheries est l'organisme fédéral qui, aidé des recherches et de la coordination de l'Institut des pêcheries des Grands lacs, remplit les engagements du gouvernement fédéral en vertu de l'accord fédéral-ontarien de 1960.

Ministère des Transports et ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.—Ces deux ministères viennent en aide de diverses manières aux gouvernements provinciaux et municipaux pour l'étude et la réduction de la pollution de l'air. En collaboration avec les organismes provinciaux et municipaux, ils ont établi un réseau de postes d'échantillonnage de l'air dans les milieux urbains afin de recueillir des données sur les éléments nuisibles, et ils établissent la corrélation des données avec celles de la météorologie.

* Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales participe aux Programmes du versant oriental des Rocheuses et de la rivière Pembina; les ministères des Transports et des Forêts participent également au Programme du versant oriental.